Nations Unies $E_{CN.6/2016/NGO/145}$



Conseil économique et social

Distr. générale 7 décembre 2015 Français

Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

> Déclaration présentée par le Conseil national des femmes de Catalogne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Le rapport Brundtland (1987), coordonné par la Première Ministre de Norvège de l'époque, Mme Gro Harlem Brundtland, avait pour objectif d'analyser et de proposer de nouvelles politiques de développement économique pouvant satisfaire les besoins présents sans compromettre ceux des générations futures. C'est dans ce rapport qu'est apparue pour la première fois l'expression « développement durable », laquelle a été utilisée par la suite dans la Déclaration de Rio en 1992 et réaffirmée lors de la Conférence Rio+20.

Le développement durable implique l'adoption de mesures favorisant ses trois piliers, à savoir la société, l'économie et l'environnement. En outre, les femmes doivent être les protagonistes de ce développement afin de continuer à progresser.

Domaine social

Les violences à l'égard des femmes constituent le principal obstacle à leur autonomisation et au développement durable de notre société. Nous, les femmes, continuons d'exercer un rôle fondamental dans la durabilité de la vie. La violence structurelle et symbolique, se traduisant par le manque de reconnaissance et de ressources, est un obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable. La précarité de l'emploi, la charge des soins, l'inégalité salariale et le plafond de verre exposent les femmes victimes de violence à une grande vulnérabilité. Le travail dans les champs, auparavant exécuté par 40 % de femmes, n'est aujourd'hui exécuté que par 2 % d'entre elles. La difficulté d'accéder à un logement peut maintenir des rapports de violence. Par ailleurs, la législation en matière de violence ainsi que son application donnent souvent lieu à une plus grande victimisation des femmes qui ne trouvent ni reconnaissance ni protection. Le manque de réparation du préjudice causé aux femmes victimes de violence de la part des institutions constitue une entrave à leur autonomisation.

Il est essentiel de donner aux femmes accès à l'éducation, à la formation et au développement de leurs capacités si l'on veut les démarginaliser et améliorer leurs moyens de subsistance. Un appui ciblé de la population peut leur assurer l'égalité des chances dans l'enseignement et la formation, notamment dans les domaines des sciences et de la technologie où les femmes sont minoritaires. Cela permettrait de renforcer leur rôle dans les activités de recherche-développement, s'agissant par exemple des technologies écologiques.

La santé, élément fondamental de l'autonomisation, est affectée par divers facteurs environnementaux et culturels, notamment l'utilisation de pesticides dans les zones agricoles qui nuisent particulièrement à la santé des femmes, la régression du delta de l'Èbre qui menace une population toute entière ou bien encore l'éventail de maladies causées par les violences vécues tout au long de la vie. Il est également important de souligner d'autres aspects, notamment le biais des recherches cliniques et médicales où les femmes ne sont pas le sujet d'étude ou le fait que les données de l'Enquête sur la santé en Catalogne incluent très peu d'analyses tenant compte de la problématique hommes-femmes.

Dans l'ensemble, nous sommes préoccupées par le fait que les droits en matière de sexualité et de procréation ont été intégrés aux objectifs de développement durable sans prendre en compte leur caractère transversal fondamental : ces droits, associés à la seule fourniture de services, ont au contraire

2/4 15-22111

été démantelés et soumis à un changement de paradigme. Il est indispensable d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs capables de mesurer réellement les résultats et d'établir et de corriger les politiques en faveur des femmes, ainsi que de créer des stratégies d'application (adaptées aux différents pays, régions et communautés) qui incluent des mécanismes de responsabilité participatifs et financés à l'intention de la société civile. En Catalogne, nous nous réjouissons de la récente adoption par le Parlement d'une déclaration qui considère que ces droits sont fondamentaux et qu'ils constituent l'un des axes centraux du développement durable.

Il est important que les politiques publiques adoptent une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes et qu'elles tentent de remédier aux facteurs structurels qui perpétuent les inégalités. Ces politiques publiques doivent se fonder sur des principes de justice sociale et favoriser sans cesse la participation active des femmes, en mettant à leur disposition des mécanismes d'accès et de communication effectifs et en donnant plus de visibilité aux initiatives d'autogestion et aux réseaux de soutien entre femmes. À cette fin, il est indispensable d'attribuer aux politiques des ressources financières suffisantes, d'évaluer les résultats obtenus et de réduire les inégalités entre les pays de façon plus solidaire, le but étant de faire reculer la pauvreté dans les pays les plus démunis.

Domaine économique

La crise économique demeure bien réelle. Dans ce contexte, il faut souligner les incidences particulièrement négatives de la crise sur beaucoup de femmes : la réduction des prestations sociales les oblige à reprendre leur rôle d'aidant familial pour lequel elles ne sont pas rémunérées et leurs droits ne sont pas reconnus; il en découle une situation dans laquelle elles dépendent de leur partenaire.

À l'heure actuelle, les femmes représentent 46 % de la population active de Catalogne, et le taux de chômage les concernant est de 20 %. L'écart salarial se situe aux alentours de 19 %, celui-ci étant plus important pour les postes nécessitant peu de formation et les contrats à temps plein. Les femmes catalanes âgées de 45 ans ou plus souffrent davantage de la discrimination salariale. Cet écart se traduit finalement par des allocations de chômage moins importantes et des retraites moins élevées pour les femmes. Tous les ans, les retraitées catalanes reçoivent 4,429 milliards d'euros de moins que les hommes à cause de cette discrimination salariale et de leur moindre participation sur le marché du travail.

Une autre problématique touchant particulièrement les femmes est la difficulté d'accéder à des postes de prise de décisions dans les entreprises, ce qui a d'importantes répercussions sur la croissance et la capacité économique du pays. Intégrer la parité au marché du travail serait un atout majeur pour remédier à la crise économique. En Catalogne, les principaux obstacles empêchant les femmes d'accéder à ces postes sont liés à des facteurs culturels (culture d'entreprise masculine, manque de confiance en soi des femmes, partage des responsabilités au sein du foyer insuffisant) et juridiques (horaires de travail, entraves à une meilleure conciliation des vies familiale et professionnelle, etc.).

L'entreprenariat continue quant à lui d'être majoritairement masculin. En 2014, plus de 6 entrepreneurs en phase de démarrage sur 10 étaient des hommes. Cependant, l'entreprenariat des femmes en Catalogne (5,9 %) continue d'être

15-22111 3/4

supérieur à celui du reste de l'Espagne (4,3 %) et à celui de l'Europe (5 %). Le taux d'activité entrepreneuriale des femmes le plus élevé correspond aux femmes qui ont atteint l'enseignement supérieur (26 %).

Domaine environnemental

Les ressources de la planète ne sont pas inépuisables. Notre modèle de développement et de consommation à grande échelle est un modèle extractif, injuste et non viable. Le profit de quelques-uns l'emporte sur la vie et sur la santé de la planète et des êtres qui l'habitent, faisant des ressources naturelles des armes de contrôle et de domination qui contribuent à l'augmentation des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et qui perpétuent l'exclusion des femmes des processus de développement et de leurs avantages.

Il est essentiel que les femmes participent à la prise de décisions et à la gestion des processus de développement durable et à la gouvernance aux niveaux local, national et international, où elles peuvent être des agents efficaces du changement. Plusieurs études ont montré que les femmes, du fait de leur mode de vie et de consommation, semblent se préoccuper davantage de l'environnement et avoir un sens plus aigu de leurs responsabilités en matière de développement durable. Il semble qu'elles sont en général des consommatrices plus responsables, qu'elles recyclent plus et qu'elles utilisent les transports publics plus souvent que les hommes.

Notre modèle énergétique, fondé sur l'utilisation de combustibles fossiles et nucléaires, pénalise l'utilisation des énergies renouvelables. Le modèle agroalimentaire est un autre problème : les cultures transgéniques nourrissent également notre bétail. Il est important de renforcer la sécurité alimentaire et de mieux se nourrir, de promouvoir une agriculture durable, écologique et de proximité, et de garantir la souveraineté alimentaire des communautés productrices.

Les citoyens catalans se sont mobilisés à plusieurs reprises contre le plan hydrologique de l'Èbre, contre la surexploitation, le non-respect de traités de l'Union européenne relatifs à l'eau, la non-prise en compte des effets du changement climatique, la mise en danger d'espaces protégés, l'utilisation d'herbicides néfastes pour la santé (notamment le glyphosate), et contre l'hydrofracturation (technique non conventionnelle d'extraction du gaz que le Parlement catalan a interdite en 2014).

Comme à l'accoutumée, nous tenons à souligner que les aspects que nous venons de traiter concernant les domaines social, économique et environnemental, s'accentuent lorsqu'ils touchent les femmes âgées, handicapées, rurales, celles ayant une origine ethnique, une orientation ou une identité sexuelle différente, ou bien encore les mères célibataires.

Le Conseil national des femmes de Catalogne, composé de 379 organisations, lance un appel afin que :

- Les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable soient adoptées en Catalogne conformément au programme mondial;
- Le gouvernement catalan, dans le cadre des relations internationales qu'il entretient, prie instamment les gouvernements de promouvoir les droits fondamentaux des femmes partout dans le monde.

4/4 15-22111